

NOS ENGAGEMENTS

Parce que le bien-être de chaque résident compte, la Direction et l'ensemble de son équipe s'engagent à :

Prendre soin de chaque résident, dans le respect de l'intimité de la personne, de ses choix et ses habitudes de vie



Offrir un **cadre de vie sécurisé, confortable et agréable**



Proposer des moments **de convivialité et de partage**



CONTACT

EHPAD l'Orée du Bois
Avenue François Mitterrand - 62790 Leforest
Tél. 03 21 18 41 00
ehpadoreedubois@apreva-rms.fr
ehpad-leforest.apreva-rms.com

Ouverture de l'Accueil :
09h – 12h / 13h30 – 17h30
Visite : 11h30 – 19h00

Audace 03 21 135 600



Bienvenue
dans notre établissement



NOTRE ÉTABLISSEMENT



Situé à 20 mn de Douai et de Lens, L'Orée du Bois est un Établissement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) de l'Association Apreva RMS.

L'EHPAD L'Orée du Bois accueille, dans un cadre de vie chaleureux, sécurisé et adapté, les personnes autonomes, semi-autonomes ou dépendantes, nécessitant une solution d'accueil permanente ou temporaire (90 jours/an max.), dès l'âge de 60 ans.

Accueil permanent

Accueil temporaire

Unité de vie Alzheimer

Une équipe professionnelle qualifiée

Parce que l'attention et la recherche de l'excellence sont au cœur de nos valeurs, vous trouverez au sein de notre établissement une **équipe pluridisciplinaire qualifiée et investie**, qui veille à accompagner le résident et sa famille au quotidien.

LA VIE DANS NOTRE ÉTABLISSEMENT

Nos prestations



Bâtiment accessible PMR



Chambres médicalisées toutes équipées



Espaces de vie privatisables



Restauration de qualité, préparée sur place



Activités et animations quotidiennes



Ménage et blanchisserie



Jardin et parc arborés



INSCRIPTION

Pour toute inscription, nous vous invitons à retirer un dossier de demande d'admission (à remplir par le médecin traitant et la famille) auprès de l'accueil de notre établissement.

Une visite de pré-admission avec le Médecin Coordonnateur et le directeur sera organisée, pour valider l'accueil du Résident.



BON À SAVOIR !

Des aides financières sont possibles :

- > Habilitation à l'**Aide Sociale**
- > Habilitation à l'**Allocation Logement**
- > Habilitation à l'**Allocation Personnalisée d'Autonomie**

Renseignez-vous !

